



Temps périscolaires : les communes peu convaincues par le « Plan mercredi »

Comme tous les ans depuis 2013, année de la mise en œuvre de la réforme des temps périscolaires, l'Association des maires de France (AMF) enquête auprès des communes sur les temps périscolaires. Un sujet largement débattu lors du congrès des maires depuis cinq ans. Or en 2018, le sujet n'a été qu'effleuré par les maires venus écouter Jean-Michel Blanquer le 22 novembre, davantage préoccupé par l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire. Preuve que la souplesse introduite par l'Etat en 2017 est parvenue à apaiser les passions.

- Scolarisation dès 3 ans : la facture de la future loi Blanquer ne passe pas auprès des élus

Les résultats de l'enquête de l'AMF, publiés à cette occasion n'en sont pas moins riches d'enseignement. 3000 communes ont en effet participé à l'enquête, du 25 septembre au 5 octobre 2018, confirmant le massif retour à la semaine de quatre jours d'école, qui concerne 87% des communes ayant une école publique. Si les communes répondantes restent majoritairement compétentes en matière scolaire, l'intercommunalité est en revanche très impliquée dans les temps du mercredi, pour un tiers des communes.

Une majorité de communes satisfaites du retour à 4 jours

80% des communes ayant fait le choix du retour à quatre jours, sont pleinement satisfaites de ce choix, et 14% modérément. La principale raison évoquée est une meilleure adaptation au rythme de l'enfant (citée à 51%). Etonnamment, les difficultés financières sont bien moins souvent évoquées (27%), alors que le coût de la réforme a souvent été jugé excessif. Le retour à quatre jours a-t-il été pleinement assumé par les collectivités ? On peut se le demander quand 39% des collectivités affirment avoir fait ce choix sous la pression des enseignants et/ou des familles...

Le maintien de la semaine de quatre jours et demi s'est quant à lui fait dans le cadre d'une concertation globalement apaisée avec la communauté éducative. Là aussi, lorsque c'est la collectivité qui a choisi cette organisation du temps scolaire, c'est l'adaptation au rythme de l'enfant qui est évoquée à 93% pour justifier ce choix. La diversité des activités périscolaires n'est citée qu'une fois sur deux. Si la moitié des collectivités recherchent une stabilité dans l'organisation de la semaine scolaire (47%), l'autre moitié reste encore indécise sur la poursuite ou non de la semaine de quatre jours et demi.

Les petites communes moins volontaires pour organiser des activités le mercredi

Le retour à la semaine de quatre jours n'a pas généré le développement généralisé des activités périscolaires du mercredi, comme l'espérait le ministre de l'Education nationale avec son « Plan Mercredi ». Au total, ce sont 39% des collectivités revenues à quatre jours qui ne proposent pas d'activités le mercredi pour l'année 2018/2019. Mais cela concerne 55% des communes de moins de 2000 habitants et 49% des intercommunalités. Ce qui est moins le cas pour les communes à quatre jours et demi, puisque 24% des communes et intercommunalités seulement sont dans ce cas. Le Plan mercredi, destiné aux communes les plus pauvres, semble donc avoir raté sa cible. « Le Plan mercredi semble peu adapté aux zones rurales et aux petites communes » analyse l'AMF qui pointe comme un frein majeur l'obligation d'ouvrir un accueil de loisirs déclaré.

Lorsqu'il y a un accueil du mercredi, il se fait majoritairement (63%) sous la forme d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), donc déclaré, pour les communes revenues à quatre jours. Pour les communes restées à quatre jours et demi, l'accueil du mercredi est organisé à 58% sous forme d'un ALSH.

Activités payantes et fréquentation en berne

On peut néanmoins regretter que 86% des activités périscolaires soient payantes lorsque la semaine d'école est à quatre jours, ce qui influe certainement sur la fréquentation des accueils de loisirs du mercredi. Les deux tiers des collectivités répondantes signalent en effet un taux de fréquentation inférieur à 25% des élèves scolarisés, et en dessous de 50% pour plus de 90% des collectivités. Ce qui pose bien sûr la question de la mixité sociale que parvenait à atteindre les TAP, avec un taux de fréquentation beaucoup plus important. Une question que ne règle pas le Plan mercredi.

« Nous sommes partis d'une situation extrêmement imparfaite qui présentait des césures entre le monde scolaire et périscolaire. Avec le Plan mercredi, nous avons voulu recoudre ces liens. Il atteindra une vraie maturité à la rentrée 2019. L'objectif est de franchir un cap sur les Projets éducatifs de territoire (PEDT), en étant plus qualitatif, dans une alliance entre la commune et l'éducation nationale », a insisté Jean-Michel Blanquer lors du congrès.

Les communes peu investies

Un optimisme que vient contrecarrer l'étude de l'AMF. Elle montre en effet un certain mécontentement des collectivités à l'égard de ce Plan mercredi. « Peu accessible », victime « d'une communication trop tardive », le Plan mercredi n'a pas vraiment fait recette auprès des maires. 60% des collectivités revenues à la semaine de 4 jours ne prévoient pas de le mettre en œuvre, de même que 75% des communes de moins de 2000 habitants. Pour les collectivités restées à 4,5 jours, 49% des communes y sont réticentes.

Se pose également la question du financement du Plan mercredi lorsque la collectivité bénéficie d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ), comme en a témoigné Cédric Vial, maire des Echelles (1 206 hab. – Savoie), qui est repassé à la semaine de quatre jours : « nous avons un accueil de loisirs dans le cadre d'un CEJ qui était financé 1,04 euros de l'heure. Avec le plan mercredi, vous passez de 0,54 à 1 euro uniquement pour les heures en développement ! Financièrement parlant, cela ne change pas grand-chose, si ce n'est que cela nous oblige à entrer dans un PEDT, ce qui devient très compliqué. Notre regroupement pédagogique intercommunal a en effet la compétence périscolaire, et notre intercommunalité, la compétence extra-scolaire ». Une problématique à laquelle sont confrontées nombre de communes rurales.

Quant au coût de l'accueil du mercredi pour les communes revenues à quatre jours, il a été cet année difficilement quantifiable, étant donné la communication tardive des modalités de financement du Plan mercredi. Pour les communes qui sont néanmoins parvenues à le calculer, il semble que le coût brut de fonctionnement des accueils du mercredi soit supérieur à celui des accueils du lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il va de 308 euros par enfant pour les communes de moins de 2000 habitants, à 363 euros pour les intercommunalités. Une intercommunalité sur deux et quatre communes sur dix font état d'un surcoût à la rentrée 2018.

Cet article fait partie du Dossier

Rythmes scolaires : les communes à l'heure des choix

article suivant

Sommaire du dossier

1. Temps périscolaires : les communes peu convaincues par le « Plan mercredi »
2. Un nouvel outil pour accompagner le plan Mercredi
3. Une rentrée scolaire sous le signe assumé du pragmatisme
4. Rythmes scolaires: le retour en force de la semaine de quatre jours d'école
5. Les conséquences du retour de la semaine de quatre jours d'école
6. Retour à la semaine de 4 jours : vraiment une source d'économie pour les communes ?
7. Rythmes scolaires : le décret d'assouplissement publié, malgré les oppositions
8. Rythmes scolaires : entre remise en cause et stabilité
9. Assouplie, la réforme des rythmes scolaires reste obligatoire
10. Rythmes scolaires : une réforme génératrice d'inégalités ?
11. Rythmes scolaires : clichés et contre-vérités passés au crible
12. Les animateurs, grands oubliés de la réforme des rythmes scolaires ?

Financement des rythmes scolaires : les mauvaises manières du gouvernement

- Rythmes scolaires : élus et techniciens mécontents de voir le fonds de soutien lié au PEDT
- Rythmes scolaires : le virage à 180 degrés du ministère de l'Éducation nationale
- Rythmes scolaires : sur le terrain, ce que vivent les équipes municipales, à quelques jours des vacances
- Bal tragique des rythmes scolaires : un enterrement
- Réforme des rythmes scolaires : un maire peut-il refuser de l'appliquer ?
- [Exclusif] Rythmes scolaires : « Je mesure la difficulté de la mise en œuvre de cette réforme pour de nombreux élus » – Vincent Peillon, ministre de l'Éducation
- Un assouplissement de la réforme des rythmes scolaires : oui, mais lequel ?
- Rythmes scolaires : selon leur taille, les collectivités n'ont pas les mêmes urgences
- Réforme des rythmes scolaires : le CNFPT enrichit son offre de formation
- Réforme des rythmes : les enseignements du colloque de la Gazette du 14 novembre
- Rythmes scolaires : combien va coûter la réforme aux collectivités locales ?
- Réforme des rythmes : les ressources documentaires du colloque de la Gazette du 14 novembre
- Surcoût de 10 à 30% pour les communes qui ont appliqué la réforme des rythmes scolaires
- Transports scolaires, « le maillon oublié » de la réforme des rythmes scolaires
- Rythmes scolaires : les désillusions des animateurs périscolaires
- Réforme des rythmes : entre enseignants et animateurs, le fossé se creuse – interview croisée

- [Exclusif] Rythmes scolaires : le projet de décret détaille les critères d'attribution du fonds d'amorçage
- Projet de loi sur la refondation de l'école : l'Andev sur la réserve, le RFVE moins
- Rythmes scolaires : les premières annonces appellent des précisions sur les moyens
- Ressources documentaires

Dossiers d'actualité • Accueil du dossier

Thèmes abordés

- Education
- Etat et collectivités locales
- Financements